

Critères d'admissibilité

- Tous les étudiants **inscrits dans un programme de 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle à temps complet** de l'une des universités du Québec ;
- Les étudiants doivent avoir 35 ans et moins pour être éligibles ;
- Les non-étudiants qui participent au projet ne peuvent pas assumer le leadership de celui-ci et ne peuvent pas être majoritaires dans l'entreprise ;
- Le projet d'entreprise soumis doit être situé au Québec ;
- Dans le cas d'une entreprise déjà existante, cette dernière ne peut avoir débuté ses activités plus d'un an avant la date du dépôt ;
- L'entreprise ne peut être un organisme à but non lucratif ;
- Le dossier doit être rédigé en français.

Procédure

1. **Les étudiants souhaitant obtenir une Bourse Pierre-Péladeau pour leur projet d'entreprise doivent soumettre leur dossier de candidature à Entrepreneuriat Laval**
2. Entrepreneuriat Laval procédera, par une présentation devant jury le 16 mars 2018, à la sélection des dossiers reçus pour l'Université Laval. Seules deux candidatures retenues seront transmises à Québecor.
3. Les membres du jury des Bourses Pierre-Péladeau auront la responsabilité d'évaluer l'ensemble des dossiers sélectionnés par les différentes universités du Québec et de désigner les lauréats.
4. Les boursiers seront dévoilés à l'assemblée générale de Québecor, au mois de mai.

Dossier de mise en candidature

Le **dossier de candidature** doit comprendre un sommaire du projet d'entreprise d'un **maximum de six (6) pages**.

- **Quatre pages sur l'entreprise et ses activités :**
 - Bref curriculum vitae et coordonnées complètes des étudiants ;
 - Description des activités de l'entreprise (produits et/ou services) ;
 - Réalisations ou développements de l'entreprise jusqu'à ce jour, s'il y a lieu ;
 - Plan marketing et calendrier des réalisations à venir s'il y a lieu ;
 - Facteurs de succès et risques propres au(x) secteur(s) d'activités de l'entreprise.
- **Deux pages de données financières :**
 - États financiers pour trois ans ;
 - État des sources et utilisation des fonds pour trois ans.

IMPORTANT : Chaque universitaire doit également joindre au dossier **une attestation** de son statut d'étudiant **du trimestre en cours, portant le sceau du bureau du registraire**.

Note : Les dossiers qui ne répondront pas à ces critères ne seront pas pris en considération.